

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 janvier 2020

---

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2478)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL100

présenté par  
Mme Auconie et M. Dunoyer

-----

**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« son égard »

les mots :

« l'égard de l'auteur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de clarifier la décharge de l'obligation alimentaire en précisant bien que c'est à l'égard de l'auteur du crime que l'obligation n'a plus lieu d'être.